



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 22 avril 2026

Date de la convocation :
15 avril 2026

Membres	19
Présents	18
Pouvoirs	0
Votants	18
Pour	18

L'an deux mil vingt-cinq, le **vingt-deux avril à vingt heures**, le conseil municipal de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Date de la convocation : 15 avril 2026

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Monsieur Pierre DAVID, Madame Marina DANTIC, Monsieur Éric BRISSET, Madame Françoise ROUX,
Monsieur Yvan BOIDÉ, Adjoints,

Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Christian THOUET, Madame Laurence VENNEVIER, Monsieur Laurent HERLIN, Madame Eva DIMA, Monsieur Frédéric BIEMON, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Charline MABILEAU, Madame Marie BOTTI, Monsieur Patrick MARTINEZ, Madame Vanessa BRUNET, Monsieur Nicolas JAUSELON.

Membre excusé : /

Membre excusé ayant donné pouvoir :

Membre absent : Madame Guylaine THIBAUT

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE

DCM : 2026-05-026

5.3.6. Désignation des représentants - Autres

Désignation du correspondant défense

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation de l'élu "correspondant défense".

La fonction de celui-ci sera de servir de relais d'information entre le Ministère de la défense et les Communes et donc d'être l'interlocuteur privilégié du délégué militaire départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **Désigne en qualité de correspondant défense :**

- **Monsieur Nicolas JAUSELON**
Conseiller Municipal
8, rue de la Grande Maison 37140 Chouzé-sur-Loire

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELANOUE

Le Maire,
Gilles THIBAUT

Transmis en Préfecture le	23/04/2026
Reçu en Préfecture le	23/04/2026
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-202600422-2026-05-026-DE	
Publication électronique le	23/04/2026

